

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Wifak International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 avril 2025 à 09h00 au centre d'affaires de la Banque Zone d'activités kheireddine Lac III -Tunis- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activités de 2024.
2. Lecture des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2024.
3. Lecture du rapport du Comité de Contrôle de Conformité des normes bancaires islamiques.
4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.
5. Approbation du rapport d'activités de la Banque, les états financiers et les états financiers consolidés au 31.12.2024.
6. Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales effectuées en 2024.
7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2024.
9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.
10. Renouvellement de la composition du Comité de Contrôle de la Conformité aux Normes de la Finance Islamique de la Banque
11. Emission d'un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique et/ou SUKUKs islamiques ou financements étrangers.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la Banque.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Wifak International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2025.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les modalités de convocation et déclare sa régularité et sa capacité à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil d'administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice 2024, prend acte dudit rapport.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31.12.2024 et après lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de **1.725.007.442,532 DT** et un résultat comptable net de (+) **9.243.185,713 DT**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes de l'exercice 2024 relatif aux conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve toutes les opérations réglementées mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2024.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire note que le résultat net de l'exercice 2024s'est élevé à (+) **9.243.185,713DT** et en tenant compte des résultats reportés de l'exercice 2023 s'élèvent (-) **20.970.350,068 DT** et décide l'affectation du résultat de l'exercice 2024 conformément à la proposition du Conseil d'Administration, comme suit :

Résultat net de l'exercice 2024	(+) 9.243.185,713
Réserves pour réinvestissement exonérés	(-) 9.100.000,000
Réserves pour réinvestissement exonérés disponibles	(+) 4.200.000,000
Résultats reportés 2023	(-) 20.970.350,068
Résultats déficitaires reportés 2024	(-) 16 627 164,355

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième résolution :

Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 412 de la loi n° 41 de l'année 2024, relative à la modification et au complément de certaines dispositions du Code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la mise en place d'une ligne de financement représentant 8 % du bénéfice net de la banque au titre de l'exercice 2024, soit un montant de 739.454,857 dinars. Cette ligne de financement sera dédiée au soutien des projets de petite et moyenne envergure, et son entrée en vigueur interviendra dès la publication du décret gouvernemental fixant les conditions et critères d'éligibilité à ces financements.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de Wifak International Bank arrêtés au 31.12.2024

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans (2025, 2026 et 2027), venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2027, comme suit :

- M. Mohamed Hedi Ben Ayed : un siège.
- Société PROSID : un siège.
- La Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé : deux sièges.
- Société CIF SICAF : un siège.
- Caisse des Dépôts et Consignations : un siège.
- M. Bassem Tantush : un siège.
- M. Mongi Hidri, membre indépendant : un siège.
- M. Hichem Zebidi, membre indépendant : un siège.
- M. Ahmed Karim Haj Romdhane, représentant des petits actionnaires : un siège.

L'Assemblée Générale Ordinaire invite les membres du Conseil à se réunir immédiatement après la clôture de ses travaux afin de désigner le Président du Conseil d'Administration et de constituer les différents comités issus de celui-ci, conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la désignation des membres du Comité de Contrôle de la Conformité aux Normes de la Finance Islamique pour une durée de trois ans (2025, 2026 et 2027), venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2027, comme suit :

- M. Mohsen Bouchmel, Président.
- M. Mohamed Ghroubi, Membre.
- M. Borhène Naffati Membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés conformément aux principes de la finance islamique et/ou Sukuk d'un montant global de 150 millions de dinars sur 3 ans et délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités et les conditions de réalisation de cette opération, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Treizième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à